

**Mises au concours de travaux, de fournitures et de places
et autres avis**

**RECUEIL SYSTÉMATIQUE
DES LOIS ET ORDONNANCES**

1848 — 1947

Les volumes suivants de ce Recueil ont paru :

- 1^{er} volume: *I. Les règles fondamentales de la Confédération*
 II. Le droit de cité et l'établissement
 III. L'organisation de la Confédération
 330 pages, relié plein-toile, prix 17 fr. 50
- 2^e volume: *IV. Droit civil*
 962 pages, relié plein-toile, prix 18 fr. 50
- 3^e volume: *V. Poursuite pour dettes et faillite*
 VI. Droit pénal et procédure pénale
 VII. L'organisation judiciaire fédérale et la procédure civile
 641 pages, relié plein-toile, prix 13 fr. 50
- 4^e volume: *VIII. Eglise, école, arts et sciences*
 IX. Hygiène publique
 X. Travaux publics. Forces hydrauliques et installations
 électriques. Expropriation
 1225 pages, relié plein-toile, prix fr. 22.—

Les commandes peuvent être adressées à la centrale fédérale des imprimés et du matériel, palais fédéral, aile est, Berne 3.

Le bureau soussigné a publié un recueil des dispositions, avec commentaire, concernant

l'office fédéral de conciliation

Le recueil (21 pages) contient les textes suivants:

1. Loi fédérale du 12 février 1949 concernant l'office fédéral de conciliation en matière de conflits collectifs de travail.
2. Règlement d'exécution du 2 septembre 1949 de la loi concernant l'office fédéral de conciliation en matière de conflits collectifs de travail.
3. Commentaire de la loi concernant l'office fédéral de conciliation en matière de conflits collectifs de travail.

Prix du recueil Fr. —.70

Par la poste (compte de chèques III 520) Fr. —.80

Contre remboursement Fr. —.90

8286

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale

Le bureau soussigné a publié en 1949 une édition du recueil des dispositions concernant la

PROCÉDURE FÉDÉRALE

(Organisation judiciaire, procédure civile, procédure pénale)

Ce recueil (156 pages) contient les textes suivants:

1. Loi fédérale d'organisation judiciaire du 16 décembre 1943.
2. Loi fédérale de procédure civile fédérale du 4 décembre 1947.
3. Loi fédérale sur la procédure pénale du 15 janvier 1934, avec les modifications apportées par le code pénal suisse et la loi d'organisation judiciaire.
4. Règlement du Tribunal fédéral du 21 octobre 1944, avec les adjonctions du 28 octobre 1948.

Le prix du recueil, cartonné, est de 2 fr. 80, plus le port et les frais de remboursement (frais de port pour 1 exemplaire: 25 c.).

Compte de chèques: III 520

8286

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale

**Tableaux des lois et des arrêtés fédéraux
soumis au referendum et des demandes d'initiative
de 1930 à 1949**

et des

VOTATIONS FÉDÉRALES DEPUIS 1848

(électeurs, participation, acceptants, rejetants, etc.)

Les tableaux précités sont arrêtés au 31 décembre 1949. Ils sont réunis en une brochure que l'administration soussignée vend au prix de **80 centimes** (plus les frais de port et de remboursement).

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III, 520

48

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale

Le bureau soussigné a publié une édition de la

**LOI FÉDÉRALE SUR LA POURSUITE POUR DETTES
ET LA FAILLITE**

avec les modifications intervenues jusqu'au 1^{er} février 1950. Cette édition contient en outre la loi fédérale du 29 avril 1920 sur les conséquences de droit public de la saisie infructueuse et de la faillite.

Le prix du recueil est de 1 fr. 70, plus le port et les frais de remboursement (frais pour 1 exemplaire: 25 c.).

Compte de chèques: III/520

8189

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale

Le bureau soussigné a publié une édition du

CODE DES OBLIGATIONS

avec les modifications intervenues jusqu'au 31 décembre 1949. Le prix de cette loi est de 4 fr. 50, plus le port et les frais de remboursement (frais pour 1 exemplaire: 30 c.).

Compte de chèques: III 520

8189

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale

Fourniture de pain, viande et fromage

Les fournitures de pain, viande et fromage aux troupes et aux écoles et cours militaires sont mises au concours pour l'année 1951 sur les places d'Aarau, Bâle, Bellinzone, Berne, Bière, Brougg, Bülach, Coire, Colombier, Dübendorf, Emmen, Frauenfeld, Fribourg, Genève, Glaris, Hergiswil a. S., Hérisau, Klotten, Kreuzlingen, Lausanne, Liestal, Losone, Lucerne, Luziensteig, Lyss, Mels, Payerne, Saint-Gall, Sargans et les communes voisines, Sion, Stans, Thoun, Wallenstadt, Wangen a. A., Winterthour, Yverdon, Zoug et Zurich, ainsi que Monte-Ceneri (seulement les fournitures de pain et de viande) et Saint-Maurice, Airolo, Andermatt (seulement la fourniture de la viande).

La fourniture n'est d'abord adjugée que jusqu'au 31 mars 1951.

Les intéressés peuvent se procurer les prescriptions pour ces fournitures auprès de l'office soussigné auquel les offres doivent être adressées munies de la suscription « Soumission pour pain, viande ou fromage » d'ici au 18 novembre 1950.

Berne, le 28 octobre 1950.

[2.]

8446

Commissariat central des guerres, Berne 3

PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base prévus par la loi du 24 juin 1949 sur le statut des fonctionnaires. Ils ne comprennent ni l'allocation de renchérissement de 10 pour cent, ni les autres allocations légales

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Archives fédérales, Archvisirasse 24, à Berne	Commis de II ^e classe ou de I ^{re} classe	5636 à 8045 ou 5909 à 8864	15 novembre 1950 [1.]	Bonne instruction générale et commerciale; avoir des aptitudes spéciales pour les travaux d'archives; langue maternelle: l'allemand; ne pas avoir plus de 25 ans. Entrée: 1 ^{er} janvier 1951
Direction des douanes à Coire	Contrôleur au bureau principal des douanes de Buchs-gare	7727 à 11 818	19 novembre 1950 [1.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de vérificateur de l'administration des douanes

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Service de la motorisation de l'armée, Berne 3	Commis de 1 ^{re} classe, évent. commis principal; secrétaire d'école des troupes de transports automobiles	5909 à 8864 ou 6318 à 10 091	30 novembre 1950 [2.].	Sous-officier (fourrier de préférence). Expérience commerciale ou administrative. Connaissance approfondie de la comptabilité militaire. Doit savoir très bien l'allemand et le français
Entrée en fonction: 1 ^{er} janvier 1951. Thoune.				
Division des travaux du 1 ^{er} arrondissement des chemins de fer fédéraux, à Lausanne	1 jeune commis à la division des travaux du 1 ^{er} arrondissement des chemins de fer fédéraux, à Lausanne	à convenir	23 novembre 1950 [1.]	Être porteur d'un diplôme d'études commerciales ou d'un certificat d'apprentissage de banque ou de commerce. Connaissance d'une deuxième langue officielle
S'adresser par lettre autographe, avec curriculum vitæ, à la division des travaux du 1 ^{er} arrondissement des chemins de fer fédéraux, à Lausanne.				
Entrée en fonctions: le plus tôt possible.				
Département fédéral des postes et des chemins de fer	Directeur de l'office fédéral des transports	18 132 à 22 273	20 novembre 1950 [2..]	Etudes techniques, juridiques ou économiques complètes. Vaste expérience des transports et de l'administration. Bonne connaissance des trois langues officielles.
8449				

Mises an concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1950
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	45
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.11.1950
Date	
Data	
Seite	404-408
Page	
Pagina	
Ref. No	10 092 115

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.